

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rousseau, 16 janvier 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation3 p. (450r, 451r, 452v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rousseau, 16 janvier 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49798>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 janvier 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Rousseau \[Guise\]](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin attire l'attention de Rousseau sur la conduite de son fils Jules dans les écoles du Familistère, privé de récompenses en septembre 1878 pour cause d'insubordination. Godin explique à Rousseau qu'à la dernière rentrée scolaire, il avait averti les élèves qu'ils ou elles pourraient être privé·es de récompenses et même interdit·es d'entrer à l'usine du Familistère en cas de mauvais comportement en classe, mais que Jules a continué à se montrer insoumis et insolent. Godin avertit Rousseau que son fils se verra refuser l'entrée à l'usine s'il ne montre pas désormais une conduite exemplaire ; il lui demande d'exercer sur lui son autorité paternelle.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Familistère](#), [Prix et récompenses](#)

Personnes citées [Rousseau, Jules](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 07/03/2025

---

Monsieur Sousson,

La direction des Ecoles juge nécessaire d'appeler votre attention sur la conduite de votre fils Jules.

Tous savez qu'à la distribution des prix, au mois de Septembre dernier, cet enfant s'est vu privé d'un prix d'orthographe et d'un prix de dessin, en raison de son insouciance persistante en classe.

À cette époque votre fils, cahoté à vouloir faire par toutes les raisons possibles, avait promis de s'amender, de bien travailler et d'être docile.

Au début de l'année scolaire, le jour de la réouverture des classes, tous les élèves ont été informés par mon ordre que ceux d'entre eux qui se conduisaient obstinément mal en classe, qui ne donnaient aucune satisfaction au maître, de seraient non seulement privés de récompenses à l'école à la prochaine distribution des prix, mais en outre qu'ils se seraient refusé l'entrée à l'école, quand l'âge du travail soit

meilleur pour eux.

Notre fils étant spécialement a été mis en présence de la peine qu'il encourrait si l'il ne se conduisait pas mieux que par le passé.

L'année scolaire s'est ouverte, mais nouveau Jules, malgré toutes les exhortations, toute la patience, tous les efforts de son professeur, n'a pas cessé de se montrer élève insoumis, indiscipliné, insolent; à plusieurs reprises, il s'est mis en révolte ouverte contre son maître.

Il est indispensable que votre sollicitude paternelle agisse davantage sur cet enfant. Ce qui s'est passé au mois de septembre dernier a dû vous faire comprendre que votre autorité de père devrait intervenir et secouer les efforts des maîtres pour le bien de votre fils.

La situation s'aggrave pour lui; il est un mauvais exemple pour les autres élèves et l'entrée à l'unive ne pourra lui être accordée désormais que lorsque il aura réparé ses fautes par une

conduite exemplaire.

La direction des écoles éprouve sans résultat des moyens d'action sur votre fils, voyez donc à user de votre autorité paternelle pour changer cet état de choses.